



**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION OBLIGATOIRE
SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Je, soussigné, fait rapport au conseil que tous les membres du conseil ont participé à une formation obligatoire en éthique et en déontologie en matière municipale tel que prévu à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale, RLRQ, chap. E-15.1.0.1, suite à la dernière élection qui s'est tenue le 7 novembre 2021, à savoir :

Monsieur Robert Bibeau, maire;
Madame Chantal Riopel, conseillère siège numéro 1;
Monsieur Jean-Sébastien Hénault, conseiller siège numéro 2;
Monsieur Alexis Nantel, conseiller siège numéro 3;
Monsieur Denis Bernier, conseiller siège numéro 4;
Monsieur Robert Groulx, conseiller siège numéro 5;
Madame Janie Tremblay, conseillère siège numéro 6.

Ce rapport sera déposé en séance du conseil, le mardi 11 décembre 2023 et modifie celui déposé le mardi 30 mai 2022 suite à l'élection partielle tenue le 24 septembre dernier.

Et j'ai signé à Saint-Charles-Borromée, ce 20^e jour du mois de novembre 2023.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier

